



## GAN PATRIMOINE PROTECTION PLUS

Des garanties personnalisables

Des services d'assistance 24h/24 et 7j/7 en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès.

**ASSURANCE** PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE

# Agir à vos côtés pour **préserver vos revenus et protéger vos proches**

Maintenir votre niveau de vie et celui de vos proches en cas de coup dur est votre priorité... Voici pourquoi nous souhaitons vous aider à mettre en place une solution spécifiquement adaptée à votre profil.



# Êtes-vous bien couvert **en Prévoyance** ?

## **Arrêt de travail, invalidité, décès...**

Connaissez-vous les prestations de votre régime obligatoire ? Savez-vous qu'elles sont insuffisantes pour compenser vos pertes de revenus si vous ne pouvez plus travailler pendant plusieurs mois ?

**À chaque étape de votre vie, il y a de bonnes raisons d'être prévoyant !**

- Création d'entreprise
- La famille qui s'agrandit
- L'activité qui se développe...

# Tout ce qu'il faut savoir sur **Gan Patrimoine Protection Plus**

**Gan Patrimoine Protection Plus vous permet de percevoir :**

### **En cas d'arrêt de travail**

- des indemnités en complément de votre régime obligatoire
- des frais professionnels
- des frais de remplacement

### **En cas d'invalidité**

- une rente
- un capital

### **En cas de décès**

- une rente
- un rente éducation
- un capital

## **BON À SAVOIR**

Vous êtes Travailleur Non Salarié : certaines garanties peuvent être souscrites dans le cadre fiscal de la loi Madelin. Dans ce cas, les cotisations sont déductibles de votre revenu professionnel dans les limites légales.

**Votre conseiller vous accompagne pour définir au mieux les montants et franchises de chaque garantie en fonction de votre niveau de vie et de votre situation familiale.**

### « En cas d'arrêt de travail, qu'est-ce que je perçois ? »

- **Vous percevez des indemnités :**

- pour maintenir votre niveau de revenu,
- pour employer une personne qui pourra exercer une partie de votre activité
- pour continuer de payer vos frais fixes (loyer, location de matériel, taxes...)

### « En cas d'hospitalisation, comment suis-je indemnisé ? »

- **Vous percevez une allocation par journée d'hospitalisation.**

**LE SERVICE EN PLUS :** pour vous aider, Mutuaide Assistance organise et prend en charge la venue d'une aide-ménagère ou d'une auxiliaire de vie à votre domicile.

### « En cas d'invalidité, à quelle indemnisation ai-je droit ? »

- **Vous percevez une rente ou un capital en fonction du taux d'invalidité déterminé et du montant souscrit.**

**LE SERVICE EN PLUS :** Mutuaide Assistance prend à charge la venue d'un ergothérapeute pour identifier les aménagements à réaliser à votre domicile en cas d'invalidité (taux supérieur à 66 %).

### « En cas de décès, que se passe-t-il vis-à-vis de mes proches ? »

- **Les bénéficiaires que vous avez désignés perçoivent le montant souscrit** sous forme de capital ou rente, rente à vie pour votre conjoint et rente d'éducation pour vos enfants. Ainsi, vous préservez le niveau de vie de vos proches.

**LE SERVICE EN PLUS :** Mutuaide Assistance organise et prend en charge le rapatriement du corps en cas de décès lors d'un déplacement ainsi que l'accompagnement psychologique de vos proches.

### Et pour les pros ?

**LE SERVICE EN PLUS :** En cas d'imprévu, Mutuaide Assistance met en place des prestations pour assurer la continuité de votre activité : garde d'enfant à domicile, recherche d'un remplaçant, aide à la reconversion professionnelle...

### Relai Famille

**LE SERVICE EN PLUS :** Un service d'assistance à domicile qui peut profiter à vos proches immobilisés, même s'ils ne sont pas assurés chez Gan Patrimoine. Relai Famille permet la mise en place de services de livraison de repas et de médicaments, d'aide à domicile, de garde à domicile et de téléassistance.

**Votre conseiller vous accompagne au quotidien pour répondre à vos besoins de protection, quelle que soit votre situation professionnelle et personnelle.**



## Découvrez nos autres solutions



**Valorisation  
du patrimoine**



**Financement  
retraite**



**Succession et  
transmission  
de patrimoine**



**Prévoyance  
et protection  
famille**



**Optimisation  
fiscale**

**Retrouvez-nous sur**



**Pour les conditions et limites des garanties présentées dans ce document, se reporter à la Notice d'information.**

**Gan Patrimoine**

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles Société Anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2.364.120 euros - RCS Lille 457.504.694 - APE : 6622Z - Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022 - 59777 EURALLILLE - N° d'immatriculation 09 051 780 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales - Tél : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé) [contact@ganpatrimoine.fr](mailto:contact@ganpatrimoine.fr) - [www.ganpatrimoine.fr](http://www.ganpatrimoine.fr)

**Groupama Gan Vie**

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Ref. 1497 - 042022 - Photo : Pixabay

